

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 30 mars 2022 à 15h00
Délibération n°2022-11**

**Objet : Exercice 2022 – Budget Principal – Budget Primitif et affectation des résultats
2021**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENÇON ; Mme JARNOLE représentée par M. ARCE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. LADEVEZE représenté par M. CAMPAGNE, M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente présente aux membres de l'assemblée les dispositions du projet du budget primitif relatif au budget principal de l'établissement pour l'année 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2022	14 453 300 €	806 515 €

La Présidente propose, à la suite de l'approbation du Compte Administratif 2021 lors du Conseil d'administration en date du 09 mars 2022 et en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999 :

- de ne procéder à aucune affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement sur le compte 1068 ;
- de reporter la totalité de l'excédent global de fonctionnement 2021 de **5 222 520,33 €** en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter l'excédent global d'Investissement de **246 337,82 €** en recettes d'Investissement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide de :

- ne procéder à aucune affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement sur le compte 1068 ;
- reporter la totalité de l'excédent global de fonctionnement 2021 de **5 222 520,33 €** en recettes de Fonctionnement ;
- reporter l'excédent global d'Investissement 2021 de **246 337,82 €** en recettes d'Investissement ;
- d'approuver et voter à l'unanimité les dispositions budgétaires du budget primitif comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2022	14 453 300 €	806 515 €

- donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,

Le 30 mars 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ